

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2024-099

PUBLIÉ LE 5 JUIN 2024

Sommaire

73_PREF_Präfecture de la Savoie / Direction des sécurités préfecture -

BSRPRR Bureau de la sécurité routière et de la police des réseaux routiers

73-2024-06-04-00004 - RAA-Arrêté préfectoral N°DS-BSRPRRDC-2024-36 dérogation tunnel du Fréjus société Target Racing Srl (1 page)	Page 3
73-2024-06-04-00005 - RAA-Arrêté préfectoral N°DS-BSRPRRDC-2024-37 dérogation tunnel du Fréjus société Monza Garage (1 page)	Page 5
73-2024-06-04-00006 - RAA-Arrêté préfectoral N°DS-BSRPRRDC-2024-38 dérogation tunnel du Fréjus société Tour de France (2 pages)	Page 7

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2024-06-04-00004

RAA-Arrêté préfectoral N°DS-BSRPRRDC-2024-36
dérogation tunnel du Fréjus société Target
Racing Srl



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des Sécurités**

Bureau de la sécurité routière,
de la police des réseaux routiers
et du droit à conduire

**Arrêté préfectoral DS-BSRPRDC / 2024-36
portant dérogation de circulation dans le tunnel du Fréjus
pour un véhicule classé catégorie Euro 4**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier des Palmes académiques

- VU** l'arrêté préfectoral portant règlement de circulation du tunnel du Fréjus du 2 juillet 2021 et notamment son article 3.1.j ;
- VU** la demande de dérogation du 27 mai 2024 présentée par la société Target Racing Srl en vue d'être autorisée à faire circuler dans le tunnel du Fréjus le véhicule mentionné à l'article 1^{er} dont les émissions polluantes sont de catégorie Euro 4 ;
- VU** l'arrêté préfectoral de la préfecture de Turin N° 0108352 du 4 juin 2024 ;
- SUR** proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Le véhicule immatriculé ci-après et classé Euro 4 :

DM709VE marque SCANIA

est autorisé à titre dérogatoire, à emprunter sous escorte du groupement d'exploitation du Fréjus (GEF) le tunnel routier du Fréjus :

- le samedi 8 juin 2024 – sens Italie-France
- le mardi 18 juin 2024 – sens France-Italie

Article 2

Le sous-préfet, directeur de cabinet, la sous-préfète de Saint-Jean-de-Maurienne et le commandant du groupement de gendarmerie de la Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Préfet de Turin, au Groupement d'Exploitation du Fréjus, et à la Société.

**Chambéry, le 4 juin 2024
Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, directeur de cabinet,
Signé : Ludovic TRAUTMANN**

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2024-06-04-00005

RAA-Arrêté préfectoral N°DS-BSRPRRDC-2024-37
dérogation tunnel du Fréjus société Monza
Garage



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des Sécurités**

Bureau de la sécurité routière,
de la police des réseaux routiers
et du droit à conduire

**Arrêté préfectoral n°DS-BSRPRDC-2024-37
portant dérogation de circulation dans le tunnel du Fréjus
pour un véhicule classé catégorie Euro 3**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier des Palmes académiques

- VU** l'arrêté préfectoral fixant le règlement de circulation du tunnel du Fréjus du 2 juillet 2021 et notamment son article 3.1.j ;
- VU** la demande de dérogation du 30 mai 2024 présentée par Monsieur Alessandro Breveglieri pour le compte de la société MONZA GARAGE dont le siège social est situé Via Friuli n°10 BIASSONO (MB), en vue d'être autorisée à faire circuler dans le tunnel du Fréjus le véhicule mentionné à l'article 1^{er} dont les émissions polluantes sont de catégorie Euro 3 ;
- VU** l'arrêté préfectoral de la préfecture de Turin référencé N° 0108322 en date du 4 juin 2024,
- SUR** proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Le véhicule immatriculé CB747DC classé Euro 3, ainsi que sa remorque immatriculée AE02897 sont autorisés, à titre dérogatoire, à emprunter sous escorte du groupement d'exploitation du Fréjus (GEF) le tunnel routier du Fréjus :

**le jeudi 6 juin 2024 – sens Italie-France
le lundi 10 juin 2024 – sens France-Italie**

Article 2

Le sous-préfet, directeur de cabinet, la sous-préfète de Saint-Jean-de-Maurienne et le commandant du groupement de gendarmerie de la Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Préfet de Turin, au Groupement d'Exploitation du Fréjus, et à la Société.

**Chambéry, le 4 juin 2024
Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, directeur de cabinet,
Signé : Ludovic TRAUTMANN**

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2024-06-04-00006

RAA-Arrêté préfectoral N°DS-BSRPRRDC-2024-38
dérogation tunnel du Fréjus société Tour de
France



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des Sécurités**

Bureau de la sécurité routière,
de la police des réseaux routiers
et du droit à conduire

**Arrêté préfectoral DS-BSRPRDC / 2024-38
portant dérogation de circulation dans le tunnel du Fréjus
pour des véhicules classés catégorie Euro 4**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier des Palmes académiques

- VU** l'arrêté préfectoral portant règlement de circulation du tunnel du Fréjus du 2 juillet 2021 et notamment son article 3.1.j ;
- VU** la demande de dérogation du 3 juin 2024 présentée par la société Tour de France en vue d'être autorisée à faire circuler dans le tunnel du Fréjus les véhicules mentionnés à l'article 1^{er} dont les émissions polluantes sont de catégorie Euro 4 ;
- VU** l'arrêté préfectoral de la préfecture de Turin N° 0108375 du 4 juin 2024 ;
- SUR** proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Les véhicules immatriculés ci-après et classés Euro 4 :

927-AZE-35 de marque Volvo de France Télévisions
AB-699-QW de marque Mercedes de EMG
AC-073-GL de marque Mercedes de EMG

sont autorisés, à titre dérogatoire, à emprunter sous escorte du groupement d'exploitation du Fréjus (GEF) le tunnel routier du Fréjus :

- le mardi 25 juin 2024 – sens France-Italie

Le véhicule immatriculé ci-après et classé Euro 4 :

858-ENH-92 de marque Man de Lumex

est autorisé, à titre dérogatoire, à emprunter sous escorte du groupement d'exploitation du Fréjus (GEF) le tunnel routier du Fréjus :

- le mercredi 26 juin 2024 – sens France-Italie

Les véhicules immatriculés ci-après et classés Euro 4 :

927-AZE-35 de marque Volvo de France Télévisions

AB-699-QW de marque Mercedes de EMG

AC-073-GL de marque Mercedes de EMG

858-ENH-92 de marque Man de Lumex

sont autorisés, à titre dérogatoire, à emprunter sous escorte du groupement d'exploitation du Fréjus (GEF) le tunnel routier du Fréjus :

- la nuit du 1^{er} au 2 juillet 2024 – sens Italie-France

Article 2

Le sous-préfet, directeur de cabinet, la sous-préfète de Saint-Jean-de-Maurienne et le commandant du groupement de gendarmerie de la Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Préfet de Turin, au Groupement d'Exploitation du Fréjus, et à la Société.

Chambéry, le 4 juin 2024
Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, directeur de cabinet,
Signé : Ludovic TRAUTMANN